

# Regards

## sur Anjou

Volume 35, numéro 10 — Décembre 2008

## Un défilé du père Noël éblouissant

Le 14 novembre dernier, plusieurs milliers de personnes ont pris part à la 6<sup>e</sup> édition de la fête du père Noël, organisée sous le thème *Fantasies Givrées*.

Bien qu'il n'y ait eu, cette année, ni givre ni neige, mais beaucoup d'étoiles et un clair de lune magnifique, le défilé du père Noël fut une grande réussite. La **Corporation Le Festival Anjou inc.** s'est démenée durant plusieurs semaines pour nous livrer un spectacle haut en couleur! Les costumes colorés, les chars allégoriques, la musique joyeuse, les animations, les corps de clairs, les chorégraphies entraînant et la bonne humeur du public ont fait de ce défilé un moment magique. Boitaneij, un imposant bonhomme de neige de 3 mètres ouvrait la parade et donnait le ton au défilé.

Tout au long du parcours de 3,4 km, l'inventivité et l'originalité des Angevins étaient perceptibles. Pour l'occasion, les résidents des boulevards Joseph-Renaud, Châteauneuf, Roi-René et Yves-Prévost avaient décoré leur chez-soi. Pour ajouter de la féerie au défilé, les personnes présentes avaient apporté leurs lampes de poche et éclairaient au passage les personnages de la parade. On pouvait aussi voir les visages heureux des petits et grands. Les enfants ont également profité de cette soirée enchantée pour donner aux facteurs leur précieuse missive à destination du pôle Nord.

Nous remercions chaleureusement les 600 personnes qui ont participé à la réalisation de ce splendide défilé. Celui-ci se révèle plus magique d'année en année. La créativité du comité organisateur, présidé par le conseiller d'arrondissement Gilles Beaudry, semble inépuisable. Un grand merci aux membres de ce comité: M<sup>me</sup> Linda Lafrenière, chef à la division de l'administration et de la logistique, M. André St-Laurent, directeur artistique, M<sup>mes</sup> Mariette Jacques, Isabelle Biron et Julie Fournier ainsi que MM. Michel Lavoie et Steven Shuragaïlo. Comme chaque année, le comité organisateur a reçu le soutien d'organismes communautaires angevins, de divers services municipaux et publics, des policiers du PDQ 46 du Service de police de la Ville de Montréal, de commerçants et d'entreprises d'Anjou. Merci à tous de leur engagement!

**C'est un rendez-vous en 2009, avec ou sans neige!**



## L'engagement bénévole, bien ancré à Anjou!

Je veux profiter de ce numéro de décembre pour louer le labeur de centaines d'Angevins et d'Angevinnes qui sont engagés dans le paysage associatif de l'arrondissement. Issus de tous les milieux et de tous les âges, nos bénévoles donnent de leur temps et font profiter les autres de leurs talents, de leur créativité et de leur énergie. Que ce soit un don de temps, des services rendus ou encore des engagements personnels, voilà autant d'aspects qui font du bénévolat une noble cause. L'organisation du défilé du père Noël est un bel exemple des efforts et de l'excellent travail réalisé par ceux-ci. Nous leur avons rendu un vibrant hommage en novembre dernier, mais j'estime qu'il n'est jamais de trop de les remercier une fois de plus.

En période de resserrement économique et de coupures récurrentes de budget, l'arrondissement doit innover pour maintenir les services qu'il offre à la population. Et l'engagement bénévole de nos citoyens est un élément essentiel qui nous permet de couvrir et de garantir ces services. Parce que le bénévolat peut nous permettre d'économiser et de trouver des solutions efficaces aux défis communautaires ou aux soucis que doivent affronter les associations. Si nous avions à calculer la valeur monétaire du bénévolat à Anjou, nous constaterions que le temps consacré chaque année par tous nos bénévoles représente des dizaines de milliers de dollars. Le bénévolat est d'autant plus méritoire dans notre société actuelle, car il faut beaucoup de volonté et de détermination pour donner de son temps et de son énergie de nos jours.

Je suis très fier de ce soutien inconditionnel fourni par de nombreux Angevins et Angevines, il démontre qu'il existe une culture de bénévolat bien ancrée à Anjou. Cette culture est renforcée par un sentiment d'appartenance qui pousse des citoyens à travailler dans le seul but d'améliorer leur milieu de vie. Le bénévolat favorise le rassemblement des résidents d'Anjou et leur permet de contribuer à la qualité de vie de leur arrondissement.

Durant ce temps des fêtes, plusieurs de vous seront certainement tentés d'aider les plus démunis en appuyant les associations caritatives. Et bien, je vous encourage fortement à le faire si le cœur vous en dit!

Au nom de tous mes collègues du conseil d'arrondissement, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes en compagnie de vos êtres chers et recevez nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

### Luis Miranda

Je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre au 514 493-8010.



## Nomination du **maire suppléant d'arrondissement**



**M<sup>me</sup> Andrée Hénault**

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre dernier, M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été désignée maire suppléant d'arrondissement pour les mois de janvier, février, mars et avril 2009.

## Séances du conseil d'arrondissement

Les deux prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu **les mardis 13 janvier et 3 février, à 19h**. Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

**Tous les citoyens y sont les bienvenus.**

## Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les **samedis 10 et 24 janvier** ainsi que le **7 février entre 9h et midi**. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, demandes ou commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

### **Samedi 10 janvier:**

**Andrée Hénault**, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou

### **Samedi 24 janvier:**

**Michelle Zammit**, conseillère d'arrondissement, district Centre

### **Samedi 7 février:**

**Gilles Beaudry**, conseiller d'arrondissement, district Ouest

Le bureau est situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

## Fermeture pour les fêtes

À l'occasion des fêtes, les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du **mercredi 24 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009** inclusivement.

La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront fermées les **24, 25, 26 et 31 décembre** ainsi que les **1<sup>er</sup> et 2 janvier**.

## Licence de chien 2009

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, **chaque année**, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. La nouvelle licence peut être obtenue au coût de 15 \$ (par chien), la première année. Elle doit être renouvelée les années suivantes au coût de 25 \$. Veuillez noter qu'elle est gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus, propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, ainsi que pour les chiens-guides.

Les licences 2009 seront disponibles à compter du 5 janvier au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.



## Meilleurs vœux pour 2009

Noël et le jour de l'An sont des moments que nous aimons vivre en famille et auprès des êtres qui nous sont chers.

Nous souhaitons aux Angevines et aux Angevins un Noël des plus heureux. Que l'année nouvelle vous apporte santé, bonheur et succès.

Joyeux Noël et bonne année à tous!



**M. Luis Miranda**  
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal



**M<sup>me</sup> Andrée Hénault**  
Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou



**M. Gilles Beaudry**  
Conseiller d'arrondissement District Ouest



**M<sup>me</sup> Michelle Zammit**  
Conseillère d'arrondissement District Centre



**M. Rémy Tondreau**  
Conseiller d'arrondissement District Est



Hydro-Québec

## Campagne du **DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER**

### Anjou récolte plus de 33 000 \$

Après plus de deux mois de campagne à Anjou, plus de mille citoyens ont rempli un questionnaire et reçu gratuitement un rapport de recommandations personnalisé, ce qui équivaut à un montant total de 33 385 \$ destiné à l'achat de jeux pour les parcs de l'arrondissement. Les résultats sont affichés sur le site de la campagne au **www.courantcollectif.com**

Les résultats sont très encourageants. L'arrondissement tient à remercier les citoyens qui ont rempli le questionnaire et invite ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait à s'empreser d'agir. En remplissant le questionnaire, vous soutenez votre collectivité et l'environnement.

Le projet d'achat de jeux pour les parcs de l'arrondissement profitera à tous. C'est le projet de toute la communauté d'Anjou et tous doivent se sentir concernés.

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec offre un soutien financier aux collectivités (MRC, villes ou municipalités) pour la réalisation d'un projet collectif. Le montant est déterminé par le nombre de rapports de recommandations du Diagnostic résidentiel émis pendant la campagne. À Anjou, cette campagne d'une durée de six mois se poursuivra jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2009. Pour chaque rapport, Hydro-Québec verse 35 \$ à la collectivité s'il est émis en ligne ou 30 \$ s'il est produit sur papier.

### De gauche à droite:

M. Gilbert Migirditsian, conseiller - relations avec le milieu d'Hydro-Québec, M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement et M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

Tous les clients admissibles qui n'avaient pas encore rempli leur questionnaire l'ont déjà reçu par la poste. Il faut savoir qu'il est plus avantageux de le remplir en ligne au **www.courantcollectif.com**. Le montant remis est non seulement plus important, mais les participants ont trois fois plus de chances de gagner le grand prix du concours, soit une Malibu hybride de Chevrolet.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire, vous pouvez appeler en tout temps au 1 800 ÉNERGIE ou vous informer auprès de la mairie d'arrondissement, de 8h à 12h et de 13h à 17h, au 514 493-8000.

**Suivez le courant collectif. LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, ÇA RAPPORTE À TOUS.**





M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et M. Daniel Hébert, directeur de la Caisse populaire Anjou-Desjardins

## Un grand merci à la Caisse populaire d'Anjou

### Les soirées-concert avec Anjou-Desjardins, une programmation classique et populaire!

L'inestimable participation de la Caisse populaire d'Anjou a permis encore cette année d'offrir deux concerts hors série ainsi que huit concerts de musique classique. L'arrondissement remercie sincèrement la Caisse populaire d'Anjou pour son engagement dans la réussite des activités culturelles de la communauté angevine.

Il est possible de se procurer la brochure détaillée des soirées-concert avec Anjou-Desjardins dans les bibliothèques et édifices municipaux ou à la Caisse populaire d'Anjou. Les personnes intéressées à obtenir des renseignements sur la programmation culturelle peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Sonia Gravelle, agente de développement culturel, au **514 493-8210**, du lundi au jeudi.



## Trio Fibonacci

**Vendredi 23 janvier à 20h**

Le Conseil des arts de Montréal en tournée, l'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou s'associent pour accueillir en concert le Trio Fibonacci, le vendredi 23 janvier à 20h, à l'église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte. Ce concert a reçu le soutien financier du Conseil des arts de Montréal en tournée.

Jeune, passionné et plein d'entrain, le Trio Fibonacci se distingue par ses interprétations de répertoires contemporains, marquées par une réelle inspiration et une vraie virtuosité. Tout en étant l'un des très rares défenseurs de la musique contemporaine dans le domaine du trio pour piano, le Trio Fibonacci fait des solos et des duos une partie intégrante de ses prestations.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité à la bibliothèque Jean-Corbeil et à sa succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

Le soir du spectacle, les portes de l'église Jean XXIII ouvriront dès 19h15. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

**Renseignements:** 514 493-8200 (jour) ou 514 493-8266 (jour, soir et fin de semaine)



## Bibliothèque L'heure du conte

L'heure du conte est une activité pour initier les enfants de 2 à 5 ans aux plaisirs de la lecture. Chaque animation se termine par un bricolage en lien avec les histoires lues.

Groupe I: **de 9h à 11h**

Groupe II: **de 11h à 12h**



## L'heure du conte réinventée pour les 6 à 8 ans

Une heure du conte adaptée aux enfants de 6 à 8 ans! Chaque animation se termine par la fabrication d'une œuvre collective en lien avec l'histoire lue.

Groupe I: **de 13h à 14h**

Ces activités sont composées de 8 rencontres qui débiteront le 24 janvier 2009 et se dérouleront à toutes les deux semaines.

**Coût:** 10 \$ pour les enfants qui possèdent la carte de citoyen

20 \$ pour les enfants qui n'ont pas la carte de citoyen

**Inscription à partir du 5 janvier 2009.**



## Cybèle et la Fée des Saisons

**Samedi 7 février à 14h**

En ouvrant un grand livre en trois dimensions, Fée-Rose-Lise invite les enfants dans sa forêt peuplée d'animaux insolites et parsemée d'arbres enchanteurs. Elle les fait pénétrer dans le monde des fées pour leur présenter son amie, la mystérieuse chatte Cybèle, qui vient d'être maman. Au pays des Fées, grâce à sa rencontre avec la fabuleuse Cybèle, Rose-Lise deviendra Fée des Saisons.

Le spectacle aura lieu à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Goncourt. Il sera présenté sans frais. Nombre de places limité.

**Renseignements:** bibliothèque Jean-Corbeil au 514 493-8260

# Chauffage au bois

## Attention aux émissions de fumée!

Saviez-vous que lorsqu'on brûle du bois plus d'une centaine de substances toxiques sont émises dans l'atmosphère? Parmi celles-ci, on retrouve plusieurs polluants notamment du bioxyde de carbone, principale cause de l'effet de serre, des hydrocarbures, des oxydes d'azote et de nombreux produits irritants. Ces substances peuvent pénétrer profondément dans vos poumons, vous causer des maux de tête et vous irriter les yeux et les voies respiratoires. De plus, des études scientifiques ont démontré que certaines d'entre elles sont potentiellement cancérigènes. Les plus vulnérables à ces types de polluants sont les enfants, les personnes âgées et celles souffrant de problèmes cardiovasculaires et respiratoires.

Voici des conseils pratiques que nous vous recommandons d'appliquer afin de réduire les émissions de fumée de bois dans votre maison et à l'extérieur et, par le fait même vous protéger contre ces substances toxiques.

- Chauffez au bois seulement lorsque c'est nécessaire.
- Utilisez uniquement du bois propre et sec (séché à l'air libre pendant au moins un an).
- Employez des bois durs comme l'érable, le hêtre et le bouleau. Les bois mous comme le mélèze, la pruche et l'épinette constituent un second choix.
- Faites de petits feux à flammes vives.
- Ne brûlez jamais de déchets, de plastique, de carton, ou de bois vert, peint ou traité.
- Remplacez votre poêle par un appareil certifié EPA (Agence de protection environnementale des États-Unis).
- Ne chauffez pas au bois lors d'un avertissement de smog sauf, bien entendu, s'il s'agit de votre unique source de chauffage.

Pour plus d'information, composez le **1 800 463-4311** ou visitez les sites suivants :

[www.ec.gc.ca/cleanair-airpur](http://www.ec.gc.ca/cleanair-airpur)

[www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chauffage/index.html](http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/chauffage/index.html)

[www.ville.montreal.qc.ca/environnement/chauffageaubaos](http://www.ville.montreal.qc.ca/environnement/chauffageaubaos)



## Un vibrant hommage à nos bénévoles

C'est le 10 novembre dernier au Club de Golf Métropolitain Anjou que s'est déroulée la 3<sup>e</sup> édition du concours *Hommage aux grands Angevins*. À cette occasion, l'arrondissement a salué l'engagement prodigieux de certains d'entre eux. Leur grand apport au mieux-être de la collectivité angevine leur a valu les applaudissements des quelque 500 bénévoles présents à cet événement.

Le comité de sélection a dû faire son choix parmi 28 candidatures tout aussi intéressantes les unes que les autres. Le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, a remis un cadeau aux gagnants des trois catégories

suivantes: *Relève bénévole* (nouvelle catégorie), *Coordonnateur d'organisme* (nouvelle catégorie) et *Grand bénévole*.

De plus, un certificat a été délivré par le maire d'arrondissement à chacun des finalistes des trois catégories, en présence de M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou et des conseillers d'arrondissement, M<sup>me</sup> Michelle Zammit et M. Gilles Beaudry. Tous les bénévoles présents ont également reçu un cadeau souvenir offert conjointement par la Caisse populaire d'Anjou et l'arrondissement.

Lors de cette soirée, l'arrondissement a également souligné les anniversaires de fondation de certaines associations. Ainsi, les représentants de dix organismes angevins se sont vus remettre un trophée en guise de reconnaissance pour l'œuvre accomplie au cours des dernières décennies.

L'arrondissement d'Anjou réitère ses félicitations aux gagnants et remercie chaleureusement tous ses bénévoles!



### Catégorie *Relève bénévole*

1<sup>re</sup> rangée (de gauche à droite):

M<sup>me</sup> Andrée Hénault, M. William Monette, RelaxAdo, M<sup>lle</sup> Marilyse Champion-Leclerc, RelaxAdo et M<sup>me</sup> Michelle Zammit

2<sup>e</sup> rangée (de gauche à droite):

M. Luis Miranda, M<sup>me</sup> Micheline Lavoie, Service d'aide communautaire Anjou, M<sup>me</sup> Mireille Doré, Service d'aide communautaire Anjou et M. Gilles Beaudry



### Catégorie *Coordonnateur d'organisme*

1<sup>re</sup> rangée (de gauche à droite):

M<sup>me</sup> Michelle Zammit, M<sup>me</sup> Fernande Landry, Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou, M<sup>me</sup> Louise Steiger, Service d'aide communautaire Anjou et M<sup>me</sup> Andrée Hénault

2<sup>e</sup> rangée (de gauche à droite):

M. Luis Miranda et M. Gilles Beaudry



### Catégorie *Grand bénévole*

1<sup>re</sup> rangée (de gauche à droite):

M<sup>me</sup> Roselle Thibault, Association Marie-Reine d'Anjou, M<sup>me</sup> Yolande Dumont-Héroux, Cercle social Marguerite d'Youville – Société canadienne du cancer – section Anjou, M<sup>me</sup> Réjeanne Thibeault, Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou, et M. Raymond Chaput, Service d'aide communautaire Anjou

2<sup>e</sup> rangée (de gauche à droite):

M<sup>me</sup> Lise Gendron, Cercle social Marguerite d'Youville et Popote roulante Anjou, M<sup>me</sup> Andrée Hénault, M<sup>me</sup> Michelle Zammit, M. Luis Miranda et M. Gilles Beaudry



Conseils de sécurité dans les résidences

## Passez des fêtes sécuritaires !

On ne le répétera jamais assez : les accidents durant le temps des fêtes surviennent bien plus vite qu'on ne le croit. Alors, pour éviter que la période de Noël ne vous laisse un souvenir amer, nous tenons à vous rappeler quelques conseils bien connus des spécialistes en sécurité.

### Utilisez la bonne guirlande électrique



N'hésitez pas à vérifier les spécifications du fabricant avant d'installer des guirlandes électriques, car elles sont conçues pour être utilisées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Les ampoules d'intérieur placées dehors seraient sujettes à provoquer des courts-circuits, alors que les ampoules d'extérieur, installées dans la maison ne refroidiraient pas suffisamment et risqueraient de provoquer un incendie.

### Circuits surchargés : danger !

- Ne surchargez pas les circuits électriques et les prises murales.
- Évitez d'abuser des adaptateurs à prises multiples sur le même circuit.
- Ne posez pas de rallonges sous les tapis ou aux entrées de portes. Notez également que les rallonges ne doivent jamais être utilisées de façon permanente.
- N'utilisez pas de clous ou d'objets métalliques pour suspendre les rallonges et ne les nouez pas.



### Jamais de sapin allumé sans surveillance !

Dans un sapin, ne laissez jamais d'ampoules allumées à l'intérieur de la maison sans surveillance. Éteignez les lumières quand vous quittez le logement ou au moment d'aller dormir.



### Un sapin sec est un risque potentiel

Si vous préférez l'arôme d'un sapin naturel, assurez-vous que l'arbre ne se dessèche pas. Coupez la base du sapin en biseau et placez-la dans un récipient stable rempli d'eau en tout temps. Un arbre très sec présente un plus grand risque potentiel d'incendie.

### Sapins métalliques : attention !

Pour illuminer un sapin métallique, n'employez pas des guirlandes électriques qui pourraient mettre l'arbre sous tension et provoquer une électrocution. Installez plutôt des projecteurs à bonne distance pour faire scintiller les boules de Noël et autres décorations.

### Avertisseur de fumée

Assurez-vous que votre avertisseur de fumée est fonctionnel en tout temps.



### Bougies et lampes à l'huile

Pour donner une atmosphère chaleureuse, les bougies et les lampes à l'huile sont très prisées. Il faut cependant les manipuler avec précaution.

- Ne transportez pas de bougies ou de lampes à l'huile allumées.
- Ne retirez pas les globes de protection des lampes à l'huile.
- Déposez les bougies et les lampes sur une surface stable.
- Gardez les lampes loin des matériaux combustibles et hors de portée des enfants, et évitez de porter des vêtements amples près des bougies et en cuisinant.



### Des ampoules moins énergivores et plus sûres !

Pour vos décorations lumineuses, Hydro-Québec vous suggère d'opter pour des ampoules à diodes électroluminescentes (DEL). Cette technologie permet d'économiser en moyenne 90 % d'énergie ! De plus, comparativement aux mini-ampoules ordinaires, ces ampoules durent sept fois plus longtemps et, surtout, elles dégagent très peu de chaleur, un aspect sécuritaire important. En cas de panne de courant, n'utilisez pas de bougies ; munissez-vous plutôt de lampes de poche avec piles fonctionnelles.



## Concours de décorations de Noël



Tous les citoyens sont invités à participer à la 21<sup>e</sup> édition du Concours de décorations de Noël. Aucune inscription n'est nécessaire. Il suffit de décorer l'extérieur de votre maison, condo, balcon ou commerce et de laisser les décorations allumées après 18 h, et ce, jusqu'au 22 décembre. Le jury du comité de sélection parcourra les rues, recherchera les plus belles réalisations et prendra des photos. Les gagnants seront honorés lors d'une soirée de remise de plaques. Les critères de sélection sont les suivants : originalité, apparence générale, disposition des divers éléments et harmonie des couleurs.

### À vos marques ! Prêts ? Décorez !



## Règlement concernant la nuisance causée par un véhicule moteur

L'administration d'Anjou désire diminuer les nuisances causées par les polluants émis sans raison par les véhicules moteurs immobilisés. L'arrondissement souhaite de cette manière apporter sa contribution au protocole de Kyoto. Ainsi, le propriétaire d'un véhicule immobilisé qui laissera fonctionner son moteur pendant plus de trois minutes par période d'une heure (cinq minutes pour un véhicule lourd utilisant le diesel) sera pénalisé.

**Certains types de véhicules sont cependant exemptés :** les véhicules d'urgence (véhicules de police, camions de pompiers et ambulances), véhicules hybrides (fonctionnant en partie ou en totalité à l'électricité ou totalement à l'hydrogène) ou blindés, ainsi que les véhicules ayant un moteur de réfrigération nécessaire à la conservation de leurs produits. En ce qui a trait aux taxis, le règlement ne s'applique pas entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars inclusivement si une personne se trouve à bord.

À noter qu'aucune infraction ne sera émise si la température extérieure est glaciale (inférieure à -10°C) et qu'une personne se trouve à l'intérieur du véhicule. Il en est de même pour tout véhicule affecté par le givre ou le verglas.

## La Carte d'or pour les personnes âgées de 65 ans et plus



La mise sur pied du nouveau système de carte à puce OPUS de la Société de transport de Montréal (STM), a soulevé de nombreuses questions sur ce qu'il adviendra de la Carte d'or. Voici donc quelques informations utiles à ce sujet.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, et que vous possédez déjà votre carte à tarif réduit, les pratiques actuelles demeurent jusqu'au printemps 2009. Par ailleurs, la Carte d'or est valide à vie.

Si vous avez récemment atteint l'âge de 65 ans et souhaitez bénéficier du tarif réduit, vous devez vous présenter au point d'émission de la carte OPUS enregistrée avec photo. On vous remettra une nouvelle carte OPUS.

### Point d'émission de la carte OPUS

#### Speq Photo

2020, rue University  
(niveau métro)  
Station de métro McGill  
Téléphone : 514 876-0125

#### Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 9 h à 18 h  
Samedi : 10 h à 17 h

Nous souhaitons également noter que l'administration d'Anjou effectue présentement des démarches auprès de la STM pour que la nouvelle carte, qui sera offerte au printemps 2009, soit émise dans un des édifices de l'arrondissement.

## Services aux entreprises

### 50<sup>e</sup> anniversaire de Di Lillo Construction

L'entreprise angevine Di Lillo Construction a célébré le 4 octobre dernier son 50<sup>e</sup> anniversaire. Près de 500 invités ont pris part à cet événement au Club de Golf Métropolitain Anjou. Parmi ceux-ci figuraient des représentants de l'administration d'Anjou ainsi que de nombreux membres du parc d'affaires d'Anjou. À cette occasion, le fondateur et président de Construction Di Lillo, M. Antonio Di Lillo, fut honoré pour son succès remarquable au cours des cinq dernières décennies ainsi que pour son engagement envers la communauté angevine.

De gauche à droite  
MM. Mario Di Lillo (fils),  
Antonio Di Lillo (père et fondateur)  
et Raffaele Di Lillo (fils)  
© Photos by: Asbed.com



### Transcontinental investit 65 M\$ à Anjou

L'usine d'impression de journaux Transcontinental Transmag, établie à Anjou depuis près de 20 ans, bénéficiera d'un investissement de 65 M\$ de la part du géant de l'imprimerie canadien, Transcontinental. Une fois les travaux terminés, l'usine, située au 10807, rue Mirabeau, sera l'une des plus modernes au monde.



## Sortie d'urgence

### Un balcon, c'est une sortie d'urgence !

Afin que vous puissiez sortir par votre balcon en cas d'urgence, nous vous incitons fortement à le déneiger rapidement après toute chute de neige. En effet, mieux vaut se dépêcher car la neige pourrait durcir ou une pluie verglaçante pourrait rendre l'opération de déneigement très difficile, voire impossible, et vous risqueriez d'endommager votre balcon.

Le déneigement préventif des balcons est une précaution élémentaire qui pourrait sauver la vie des membres de votre famille. Le propriétaire de logements multiples est tenu de déneiger les portes d'issues communes et chemins d'accès jusqu'à la voie publique.

Renseignements : 514 280-6884

## Collectes du temps des fêtes

Nous vous prions de prendre connaissance des dates de collectes suivantes durant le temps des fêtes.

### Matières recyclables

Il n'y aura pas de collecte les **jeudis 25 décembre 2008 et 1<sup>er</sup> janvier 2009**. Cependant, une collecte des matières recyclables se tiendra le **lundi 29 décembre**. Le retour à l'horaire habituel se fera à compter du **jeudi 8 janvier**.



### Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères aura lieu comme d'habitude les **vendredis 26 décembre 2008 et 2 janvier 2009**.



### Arbres de Noël naturels

Les **mercredis 7 et 14 janvier**, la firme Enlèvement de déchets Bergeron inc. recueillera les sapins naturels. Les résidents sont invités à déposer leurs sapins en bordure de rue après 20 h la veille ou avant 7 h la journée de la collecte. Les sapins devront être dépouillés de leurs ornements et exempts de tout emballage, attache, sac plastique, filet de nylon, corde, etc.

Les sapins récupérés seront acheminés au Complexe environnemental de Saint-Michel, où on en fera des copeaux. Ceux-ci serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité. Les deux collectes auront lieu même si des opérations de déneigement sont en cours.



Bulletin d'information  
**Regards**  
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication :  
Réalisation et conception graphique :  
Impression :  
Tirage :  
Distribution :  
Téléphone :  
Site Web :  
Dépôt légal :

Aline Boulé  
DAA Communications  
Trahan Dugas imprimeur (TDI)  
22 000 exemplaires  
Société canadienne des postes  
(Médiaposte)  
514 493-8000  
ville.montreal.qc.ca/anjou  
2<sup>e</sup> trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2008 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

# Le déneigement : chacun doit faire sa part !

La hausse des coûts de déneigement qui affecte l'ensemble des arrondissements nous incite à demander à tous nos citoyens leur aide précieuse afin de sauver temps et argent durant les opérations de déneigement. Lors d'une faible chute de neige, un citoyen déposant dans la rue la neige fraîchement tombée sur sa propriété ne fait pas preuve d'efficacité car ce simple geste répété des milliers de fois oblige l'arrondissement à ramasser cette quantité déplacée. Or, une opération complète de déneigement à Anjou, incluant le déblaiement et l'enlèvement de la neige, coûte en moyenne **400 000 \$**. Imaginez l'économie réalisée si, lors d'une faible accumulation, tous choisissaient plutôt de déposer les nouveaux flocons blancs **sur leur terrain** ! Voilà de l'argent économisé qui a une incidence positive sur la santé financière de l'arrondissement. Dès lors, nous vous rappelons les règles élémentaires concernant le déneigement des trottoirs et des rues de l'arrondissement d'Anjou.

## Pourquoi déneiger adéquatement ?

### Une rue ainsi que des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence ;
- aux piétons, particulièrement nos aînés, qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée ;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

### Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues !

## Peut-on pousser la neige ou la glace sur la voie publique ?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de 6 logements et moins ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions, **après** une chute de neige importante et **avant** les opérations de déneigement. À noter également qu'il est interdit à tous les résidents, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après** les opérations de déneigement.

La neige ou la glace amoncelée, déposée ou poussée dans la rue ou la place publique doit provenir exclusivement du stationnement, de l'allée de stationnement ou du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.

## Quelle quantité de neige est-il raisonnable de pousser au bord du trottoir ?

L'arrondissement demande aux citoyens qui ont l'autorisation de pousser la neige en bordure du trottoir de ne pas exagérer. Lorsque l'accumulation de neige est inférieure à **5 cm (2 po)**, ils doivent la déposer sur leur terrain et non dans la rue.

## Respectons nos voisins !

Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient « par mégarde » sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur propriété. Si vous utilisez une souffleuse à neige, réglez-la pour qu'elle rejette la neige au bon endroit plutôt que chez le voisin. Quand il neige sur votre terrain, les voisins reçoivent également leur part de flocons blancs à ramasser. Alors, pourquoi en rajouter ?

Pensez aussi à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules stationnés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage.

## Où garer la voiture ?

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui jouissent d'une entrée privée ou d'un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps.

Nous invitons également les automobilistes à se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Vous facilitez ainsi le passage des chenillettes déneigeuses.

En suivant ces **conseils de base**, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses relatives aux opérations de déneigement, mais également à faire de notre territoire un endroit beaucoup plus sécuritaire et agréable pour chacun d'entre nous.

## Votre déneigeur a-t-il son permis ?

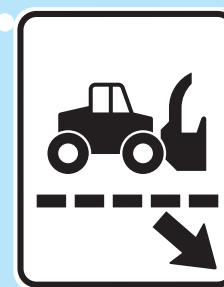
Les entrepreneurs qui déneigent les entrées de stationnement doivent désormais obtenir un **permis** de l'arrondissement. Dès lors, tout **propriétaire** doit s'assurer que **son entrepreneur** détient un tel permis pour l'année courante. L'entrepreneur doit poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce permis est valide du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre et ne peut être cédé à un autre.

On peut se procurer le permis au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8000

# OPÉRATION DÉNEIGEMENT, AYONS LE BON COMPORTEMENT.



Cet hiver, priorité à la sécurité.

Contribuez à l'efficacité des opérations en respectant les panneaux de signalisation :  
**surveillez-les !**

Utilisez les transports en commun et partez plus tôt.

Pour en savoir plus sur les opérations de déneigement, consultez le site Internet  
**ville.montreal.qc.ca/deneigement**

